

# La flexibilisation de la formation professionnelle dans l'optique du monde du travail (Flex2B)

Extrait du rapport final du 16 septembre 2021

Mandants :



Auteur : eduxept AG

Ce projet a été réalisé avec le soutien financier du Secrétariat d'État à l'éducation, à la recherche et à l'innovation SEFRI

Rapport allemand complet : [Formationprofessionnelle2030.ch](https://www.formationprofessionnelle2030.ch)

## Management Summary

### Contexte

Face au progrès technologique et aux avancées rapide de la numérisation, les structures et les processus sont amenés à évoluer et à faire preuve de davantage de flexibilité. Cette tendance générale touche également la formation. En effet, le cycle de vie des contenus de formation est de plus en plus court, notamment dans de nombreuses formations professionnelles initiales, et les compétences interprofessionnelles gagnent en importance. Par ailleurs, pouvoir apprendre partout et en tout temps sans contrainte de lieu ni d'horaire correspond à une forme d'apprentissage de plus en plus demandée. Afin de relever ces nouveaux défis, douze organisations du monde du travail (Ortra) ont élaboré conjointement le présent projet.

### Modèle de flexibilisation Flex2B

En collaboration avec la Confédération (SEFRI), les cantons (CSFP) et les deux organisations faïtières UPS et USAM, un groupement de plusieurs Ortra a défini de novembre 2019 à avril 2020 un modèle commun de formation professionnelle flexible. Celui-ci considère d'une part les exigences et les besoins des trois acteurs du monde du travail, autrement dit les entreprises, les Ortra et les personnes en formation, d'autre part les trois dimensions de la flexibilisation, à savoir le contenu, l'heure et le lieu, et enfin les sphères d'action de cette flexibilisation, c'est-à-dire les trois lieux de formation que sont l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

Le modèle appréhende donc les possibilités de flexibilisation d'acquisition des compétences en termes de contenu, de durée, d'horaire et de lieu.



Fig. 1 : Modèle de base

### Analyse de la situation actuelle : possibilités en vertu de la législation actuelle (LFPr et l'OFPr)

Mis au point par l'unité Formation professionnelle initiale du SEFRI pour le projet « La flexibilisation de la formation professionnelle dans l'optique du monde du travail (Flex2B) », le document « Berufliche Grundbildung flexibilisieren – Arbeitspapier des Ressorts Berufliche Grundbildung » (disponible uniquement en allemand) expose comment la formation professionnelle initiale peut être flexibilisée dans le cadre de la loi du 13 décembre 2002 sur la formation professionnelle (LFPr ; RS 412.10) et de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr ; RS 412.101).

Comme le montre le document, les possibilités de flexibilisation de la formation professionnelle qu'offrent la LFPr et l'OFPr sont nombreuses, et ce tant au niveau du système qu'au niveau individuel. Les deux textes de loi insistent sur la nécessité de

permettre à chacune et chacun d'accéder au marché du travail et de promouvoir la perméabilité des types et des filières de formation au sein de la formation professionnelle et de la formation continue.

La flexibilité de la formation professionnelle initiale se caractérise par des filières de formation adaptées aux besoins du monde du travail, mais aussi par des aménagements individuels tenant compte des besoins et des possibilités des personnes en formation (cf. art. 3, let. a, d et e LFPr). La flexibilisation intervient donc à trois niveaux :

- système
- individu
- procédures de qualification

Le document de travail s'intéresse à ces trois niveaux et renvoie aux dispositions correspondantes de la LFPr et de l'OFPr.

Le chapitre 3 « Possibilités de flexibilisation » constitue le cœur du document. À partir du texte de référence « Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale », il pointe les différentes possibilités de flexibilisation. Ce faisant, il permet à tous les acteurs des réformes des professions d'avoir une vue d'ensemble de la pratique actuelle ainsi que des choix et options qui s'offrent à eux.

### **Étude de marché**

Dans le cadre d'une étude de marché réalisée par les organes responsables du projet, il a été demandé aux Ortra et aux entreprises formatrices d'exprimer leurs besoins et exigences en matière de flexibilisation de la formation professionnelle, et ce sous l'angle des dimensions « contenu », « heure » et « lieu ». Les résultats recueillis ont ensuite été classés en différentes catégories selon le degré d'importance accordé aux éléments considérés. Voici ce que le monde du travail estime très important :

- « mise en œuvre du contenu des profils de qualification moyennant une certaine marge de manœuvre »
- « choix en fonction des besoins de l'entreprise et de la branche »
- « moment du choix définitif de la formation »
- « durée de la formation prévue par le système »
- « e-learning pour se former sans contrainte de lieu ni d'horaire »
- « prise en compte systématique des acquis »

La nécessité d'agir est jugée « moyenne » dans d'autres champs d'action, notamment les suivants : « conception des processus et mise en œuvre des examens quinquennaux » et « influence des entreprises formatrices et de l'Ortra sur l'attribution des lieux de formation école et cours interentreprises. »

De l'avis du monde du travail, aucune action n'est nécessaire en termes de prise en compte des différences régionales. Les possibilités d'adaptation au cas par cas de la durée de la formation ainsi que les changements de niveau entre AFP et CFC et vice versa répondent aux exigences du monde du travail. Les possibilités de différenciation avec des formations de 2, 3 et 4 ans sont également suffisantes. De même, pouvoir mieux gérer les temps de formation scolaire n'apparaît pas important. Enfin, le monde du travail souhaite certes avoir une « influence sur le choix du lieu de l'école », mais ne demande pas à bénéficier d'une totale liberté de choix.

## Développement de modèles

Les flexibilisations très demandées ont été regroupées pour former des champs d'action (voir figure 2).

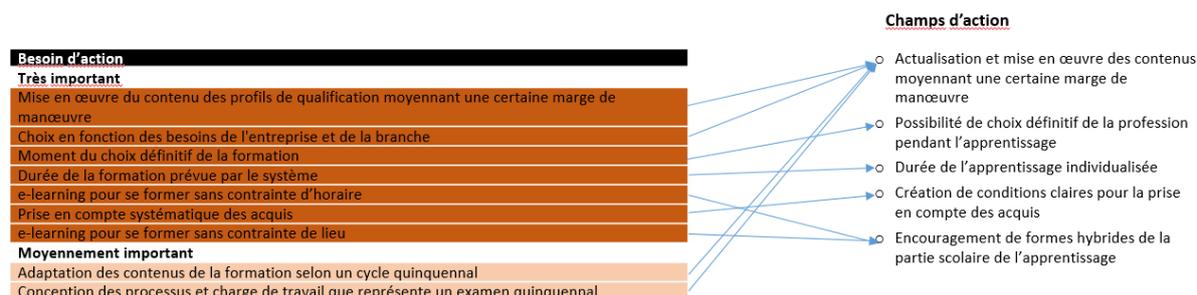


Fig. 2: Regroupement en champs d'action

Dans le cadre de Flex2B, la priorité a été donnée aux champs d'action suivants :

- Actualisation et mise en œuvre des contenus moyennant une certaine marge de manœuvre
- Possibilité de choix définitif de la profession pendant l'apprentissage
- Durée de l'apprentissage individualisée

Pour chaque champ d'action, le groupe de pilotage a décrit de possibles objectifs à atteindre (« vision »), qui ont ensuite été examinés et discutés en profondeur au sein de groupes de travail.

À mesure que les possibilités existantes de flexibilisation se faisaient jour, les groupes de travail se sont rendu compte que la marge de manœuvre actuelle permettait de répondre à la majorité des besoins des Ortra ou que les obstacles étaient trop nombreux pour flexibiliser davantage. Ils sont également parvenus à la conclusion que le développement de modèles valables pour l'ensemble du système était inopportun. De même, il s'est avéré qu'il était pour ainsi dire impossible d'établir une vue d'ensemble récapitulant toutes les possibilités de flexibilisation dans les champs d'action sélectionnés.

Étant donné que les discussions autour d'une « Actualisation et mise en œuvre des contenus moyennant une certaine marge de manœuvre » s'appuyaient fortement sur le modèle de flexibilisation présenté par la CSFP, le groupe de projet recommande de poursuivre le développement de ce modèle dans le cadre d'un projet commun.

Flex2B a clairement montré que les parties prenantes, à savoir les Ortra, les entreprises formatrices, la Confédération et les cantons n'avaient pas toutes la même connaissance des problématiques, des conditions cadres légales et des possibilités de flexibilisation. Ces dernières sont encore trop peu connues, en particulier des Ortra et des entreprises formatrices.

Sur la base des enseignements tirés et de l'expérience acquise, le groupe de projet a décidé de renoncer à développer de nouveaux modèles et à mettre au point une vue d'ensemble récapitulant toutes les possibilités de flexibilisation. Il recommande au contraire l'établissement d'une plateforme d'échange à bas seuil destinées à informer les Ortra et les entreprises formatrices.